



Instance bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur

Boulevard du Nord, 14 – 5000 NAMUR (081/24 95 50)

Madame Caroline Désir
Ministre de l'Éducation
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Namur, le 15 juin 2020

Nos Réf. : IBEFE Namur/20/FM/50

Copie : Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la FWB

Contact : Françoise Michiels, Coordinatrice (0470/39 92 45 – francoise.michiels@forem.be)

Concerne : Moyens humains dont disposent les CTA

Madame la Ministre,

L'utilité des CTA n'est plus à prouver. Ceux-ci sont des acteurs essentiels dans la formation de pointe aux métiers techniques ainsi qu'en matière de sensibilisation et de revalorisation des métiers du qualifiant. L'Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur et sa Chambre Enseignement s'appuient elles-mêmes depuis plusieurs années sur une collaboration avec les Centres de Technologies Avancées du territoire du Bassin de Namur, notamment pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de découverte des métiers techniques.

Si les moyens en équipements permettent aux CTA de rester à la pointe dans leur domaine de compétences, les membres ont souhaité attirer votre attention sur les problèmes rencontrés par ceux-ci concernant les moyens humains mis à leur disposition.

1°) Un équivalent temps plein ne suffit pas

Chaque CTA dispose de l'équivalent d'un temps-plein pour dispenser des formations au sein de son centre. **Un seul temps-plein formateur ne permet pas de faire face à la demande des utilisateurs.** La limitation actuelle à un seul équivalent temps plein formateur a pour conséquences que les CTA sont amenés à réduire le nombre de formations autorisées par établissement scolaire, refuser l'accès à certaines écoles déjà utilisatrices, refuser l'accès à de nouvelles écoles qui les contactent en cours d'année alors que le calendrier est déjà saturé, ou encore refuser l'accueil de certains publics (exemple : élèves issus de l'enseignement de transition générale), laisser tomber certaines activités (exemple : des opérations de sensibilisations pour des élèves du primaire et du 1^{er} degré).

Au sein de certains CTA, cet équivalent temps plein est aujourd'hui réparti sur plusieurs personnes, de façon à couvrir différents pôles d'activités.

Les formateurs sont sur-sollicités, leur investissement dépasse parfois leur charge horaire, ce qui est dommageable à long terme et trop souvent, les coordonnateurs sont amenés à pallier le manque de formateur et prennent du retard dans certaines de leurs tâches (maintenance, veille technologique).

Les formateurs ont trop peu de temps à consacrer au développement d'autres formations, à l'amélioration de celles déjà dispensées, ou encore à la production de documents supports aux formations afin de les mettre à disposition des personnes qui fréquentent le CTA.

Enfin, le principe du professeur-accompagnateur qui assurerait seul la formation tel que prévu initialement est difficile à appliquer (mise en place de formations en autonomie) : en raison d'un renouvellement régulier des enseignants-accompagnateurs et parce que les matériels et équipements acquis par les CTA évoluent sans arrêt. Il est impossible pour les enseignants de les maîtriser même avec une formation puisqu'ils ne les manipulent qu'occasionnellement. De plus, former les enseignants requiert également un investissement important en temps de la part des formateurs CTA. L'apport pédagogique d'un formateur spécialisé est primordial. Il permet d'exploiter l'outil de manière optimale. Même si une formation se donne en autonomie, le formateur doit la préparer et doit aussi être présent pour des questions de sécurité et pour soutenir le professeur en cas de besoin.

Un renforcement du nombre d'équivalent temps plein formateur dans les Centres est nécessaire pour leur permettre d'assurer pleinement leurs missions auprès de leurs publics cibles, de développer davantage leur offre de services et d'exploiter pleinement le potentiel du matériel pédagogique de pointe dont ils disposent.

2°) L'absence de statut pour les formateurs en CTA pose problème

Les membres de l'Instance demandent qu'un statut des formateurs au sein des CTA soit créé dans un avenir proche, de façon à pérenniser cette fonction et à pouvoir faciliter le recrutement de ceux-ci. Actuellement, seuls des professeurs nommés peuvent prétendre à la fonction de formateur au sein des CTA. Pour exercer cette mission, ils se détachent de leur fonction de professeur, moyennant le renouvellement annuel de leur demande de détachement auprès de leur établissement scolaire. Au terme de 6 ans consécutifs maximum, ils doivent cependant retourner en classe s'ils ne veulent pas perdre leur priorité dans leur fonction d'enseignement. Cela oblige les coordonnateurs à trouver des formateurs en remplacement. Or, les spécificités techniques du matériel et des équipements mis en place dans les CTA requièrent des formateurs avec une expérience utile (profils très recherchés).

3°) Les sources de financement pour cet ETP formateur ne sont pas structurelles

Cet équivalent temps-plein est financé par une subvention européenne octroyée dans le cadre de la programmation 2013-2020. **L'incertitude dans laquelle se trouvent les Centres actuellement concernant les possibilités de reconduction de leurs formateurs pour l'année scolaire prochaine et de manière plus générale, concernant le fait de ne pas pouvoir disposer de moyens structurels pour le financement de ceux-ci et de la garantie de pouvoir assurer la continuité de leurs missions est préjudiciable.** Sans formateur, il n'est en effet pas possible de faire fonctionner les CTA.

En plus de ces éléments/problèmes relatifs à la fonction de formateur en CTA, nous souhaitons relayer d'autres problèmes. **La non prise en compte de certains publics cibles pour l'octroi de subsides pose en effet également question.** C'est le cas notamment pour les élèves qui sont dans des années d'orientation (dernier cycle primaire et 1^{er} degré de l'enseignement secondaire) ; alors que les activités proposées par les CTA sont essentielles pour la découverte des métiers techniques. Avec l'arrivée du tronc commun, il en est de même en ce qui concerne les élèves du second degré, particulièrement pour les élèves de troisième année.

De même, les membres soulignent l'impossibilité de certains Centres de Formation de l'IFAPME et établissements d'Enseignement de Promotion sociale de fréquenter les CTA et de profiter des formations proposées par ceux-ci, en raison du coût que cela représente pour ceux-ci. Ils plaident pour que des mesures soient prises afin de faciliter l'accès des CTA à ces publics.

Enfin, en ce qui concerne les moyens de fonctionnement des Centres, le versement tardif des subventions est également problématique (subventions de fonctionnement et pour les consommables) ; de même que le découpage du budget relatif aux investissements en termes d'achat de matériel pédagogique en tranches annuelles ou bisannuelles, parce qu'il ne permet pas l'achat de «gros» matériel dont le prix est élevé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre interpellation et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos sincères salutations.



Fabienne Tinant,
Présidente de l'IBEFE Namur

Marie-France Marlière,
Présidente de la Chambre Enseignement

Joseph Burnotte,
Président de la Chambre Emploi Formation